

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté de Drummond

Adoption du Règlement numéro MRC-886 concernant la réglementation sur les activités et les usages à l'intérieur du parc régional de la forêt drummond tel qu'adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Drummond, le 9 septembre 2020

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité régionale de comté de Drummond, que le règlement MRC-886 concernant la réglementation sur les activités et les usages à l'intérieur du parc régional de la forêt a été adopté le 9 septembre 2020 lors de l'assemblée du conseil de la MRC.

Le règlement entre en vigueur, en vertu de l'article 450 du *Code Municipal du Québec*, le jour de la publication, soit le 14 septembre 2020.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement MRC-886 au siège social de la MRC de Drummond situé au 436, rue Lindsay à Drummondville, sur le site internet de la MRC « <https://www.mrcdrummond.qc.ca/> » ou au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Drummond durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Drummondville, le 14 septembre 2020

Le directeur général



M. Gabriel Rioux



CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT MRC-886 CONCERNANT LA
RÉGLEMENTATION SUR LES ACTIVITÉS ET LES USAGES À L'INTÉRIEUR
DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT**

Je, Donald Bibeau
soussigné(e), Directeur général - Secrétaire - Trésorier (Titre) de la
municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham certifie sous mon
serment d'office que j'ai publié l'avis décrit plus haut comme ci-après:

Dans le cas des municipalités régies par le Code:

en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents sur le territoire de la
municipalité, conformément aux prescriptions du Code municipal du Québec, le 16 jour
du mois de Septembre, à 12 h 00.

ou

Dans le cas des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes:

en affichant une copie certifiée de celui-ci au bureau de la municipalité le _____ jour du
mois de _____, conformément aux dispositions de la *Loi sur
les cités et villes*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 jour du mois de
Septembre 2020.

Donald Bibeau

Signature

Dir. gén. et secrétaire-trésorier

Titre